



## « Vélostation », schéma directeur des liaisons douces, « Vélofolies » : à Sénart, le vélo est un véritable mode de transport

**Le Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart a récemment mis en service la première vélostation de Sénart à la gare RER de Lieusaint-Moissy. Ses 80 boxes sécurisés sont loués aux Sénartais et aux salariés du territoire pour abriter leurs vélos en toute sécurité. Cette « Vélostation » pilote a été financée par le programme européen « Encourage ». Elle entre dans la politique de développement durable de l'agglomération nouvelle, rare collectivité française à avoir adopté un schéma des liaisons douces dès 1999.**

### **Vélostation, mode d'emploi**

La vélostation de Sénart comprend 80 boxes, dont 10 équipés de vélos à assistance électrique. Objectif : permettre aux Sénartais ou aux personnes travaillant à Sénart de faire à vélo la jonction RER-travail ou domicile-RER. Ces boxes sont équipés d'une prise électrique, de portemanteaux et d'une étagère et éclairés par des leds et, à l'extérieur, par des détecteurs crépusculaires. Ils sont nominatifs et accessibles avec un badge électromagnétique ou un Pass Navigo. Le tarif est de 5 euros par mois pour un box seul et de 20 euros par mois pour la location d'un box avec un vélo électrique; l'inscription se fait au point accueil du parc de stationnement Effia côté Lieusaint (téléphone : 01 60 18 05 62).

L'objectif est de promouvoir le vélo comme moyen de transport alternatif auprès des Sénartais et des salariés du territoire. Cette action s'inscrit pleinement dans la politique environnementale mise en place par le San en lien avec l'ensemble des acteurs Sénartais.

### **180 km de pistes cyclables à Sénart, 250 à terme**

Sénart compte aujourd'hui plus de 180 km de pistes cyclables et a adopté depuis 1999 un schéma directeur des liaisons douces afin de relier ses 10 communes entre elles et au Carré, centre névralgique de l'agglomération nouvelle. Ce schéma directeur permet aux différents opérateurs : DDE, EPA, communes, San, de construire à l'échelle de l'agglomération nouvelle un réseau pour les déplacements piétonniers et cyclistes cohérent avec les autres modes de déplacement et répondant aux besoins réels des usagers. A terme, plus de 250 km de pistes permettront aux Sénartais de sillonner le territoire.

